

DEVOIR D'INFORMATION ET DE CONSEIL DANS LE CADRE DE LA DDA

| | | | | |
|-------------|--------------|----------|--------------------------|----------|
| Référence : | Durée : | Niveau : | Modalités : | Tarifs : |
| AA385 | 1 jour - 7 h | Bases | Présentiel ou à distance | 671,00 € |

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 03/07/2024 au 03/07/2024
- Du 04/10/2024 au 04/10/2024

OBJECTIFS

- Gérer le risque de non-conformité dans la conception, la vente ou la gestion de produits ou de services d'assurances
- Identifier et déclarer une non-conformité relative au devoir d'information et de conseil
- Mettre en œuvre une action de correction

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

La bonne acquisition des connaissances est régulièrement validée à travers des questionnaires et cas pratiques.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Devoir d'information

1. Renforcement des obligations d'information
 - a) identification de l'intermédiaire
 - b) communication sur l'existence d'un lien capitalistique avec la société d'assurance
 - c) informations sur les procédures de réclamations, recours et de médiations
 - d) obligations au regard de la fourniture d'un service de recommandation personnalisée
2. Exigences de transparence sur la rémunération
 - a) nature de la rémunération
 - b) nature de la relation avec le contrat proposé
3. Formalisme pour l'obligation d'information précontractuelle
 - a) rôle de l'IPID (assurance non-vie)
 - b) rôle du DIC (assurance vie)
 - c) contrôle des documents contractuels et publicitaires

B. Devoir de conseil

1. Premier niveau de conseil (obligatoire)
 - a) définition du niveau "socle"
 - b) nécessité de motiver le conseil
 2. Deuxième niveau de conseil (facultatif)
 - a) notion de proposition appropriée en fonction des besoins et exigences du client
 - b) notion d'analyse objective et comparative
 3. Troisième niveau (courtier)
 - a) notion de recommandation personnalisée en fonction de la pluralité de l'offre
 - b) notion de recommandation impartiale
- C. Obligation de formation professionnelle continue
1. Dispositif de contrôle niveau 1
 2. Dispositif de contrôle niveau 2

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.

- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Conseillers
Téléconseillers
Managers de réseau commercial
Intermédiaires d'assurance
Gestionnaires
Équipes marketing
Chargés d'études juridiques
Managers des Risques
Auditeurs et Contrôleurs Internes
Chargés de conformité

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#).

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis spécifique.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

671,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)